



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Cambodge

Question écrite n° 18160

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le Premier ministre sur la contribution annuelle au financement du tribunal de Phnom-Penh. Lors de son déplacement au Cambodge, le Premier ministre a annoncé que la France souhaitait augmenter de 200 000 euros sa contribution annuelle au financement du tribunal de Phnom-Penh pour les Khmers rouges, qui s'élève déjà actuellement à 300 000 euros. Il lui demande donc de lui indiquer les raisons de cette augmentation.

Texte de la réponse

Le Tribunal Khmer Rouge a été mis en place sous l'égide de l'ONU, avec l'appui de la France, pour répondre à l'exigence de justice de la population cambodgienne et aider le pays à tourner la page de cet épisode particulièrement tragique et douloureux de son histoire. La France a toujours manifesté son soutien par une contribution significative à son financement, aux côtés d'autres bailleurs internationaux. La décision d'augmenter en 2013 notre contribution de 200.000€ constitue un signe de la continuité de notre appui, au moment où le Tribunal fait face à des difficultés importantes de financement qui grèvent sa capacité d'action. C'est dans ce même esprit que j'ai reçu à l'ambassade de France à Phnom Penh les membres du Tribunal à l'occasion de ma visite au Cambodge.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18160

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1408

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2119